

guration du Médaillon du Comte de Marsy, Congrès et promenade archéologiques. Enfin, il termine par un adieu aux confrères disparus.

M. Bazin continuant ses études sur le règne de Charles VIII, d'après les archives de la ville de 1488 à 1492, ne pouvait manquer de nous signaler, avec un intérêt bien naturel chez un érudit, la mort du clerc de la ville, Pierre de Ruisset, qui, pendant 30 ans, de 1458 à 1488, rédigea ces précieuses délibérations qui sont, pour l'historien, d'un prix inestimable.

Cette première année est remplie de faits importants, car la France subit alors une double guerre, guerre civile en Bretagne, guerre étrangère sur la frontière de Flandre. Dès le 2 août, on apprend à Compiègne la défaite du duc d'Orléans à Saint-Aubin-du-Cormier et on en célèbre l'heureuse nouvelle. Cependant tout n'est pas terminé de ce côté, il faut y envoyer d'Amiens les canons du roi, et comme l'étranger a pris pied en Bretagne, réclamer, après la paix, l'intervention du roi d'Angleterre, Henri VII, pour obtenir l'évacuation du duché par les troupes anglaises et esgnoles.

En Flandre, où nos francs archers sont mandés à diverses reprises, les succès partagés, puis compromis par la blessure du maréchal d'Esquerdes, ont abouti à la paix de Francfort. Sans la discuter, on l'accueille avec enthousiasme et aux feux de joie on ajoute une procession solennelle et un sermon.

Comme conséquences de ces graves événements, il y a pour la Ville de menus détails peu agréables qui forment le revers de la médaille : dons et présents aux grands personnages, frais de transport de l'artillerie, subvention aux francs archers, logement des gens de guerre. Si, à force de démarches, on évite cette dernière charge, on souffre alors d'un mal plus cruel : la lèpre a reparu parmi nous et il faut isoler les malades au haut du faubourg Saint-Lazare, ou les envoyer en observation à Soissons.

Avec la paix, nos pères peuvent satisfaire leur passion pour le théâtre. A la Pentecôte de 1490, la représentation de la *Passion* dure cinq jours, emploie cent cinquante personnes et exige de nombreux accessoires, même des poissons pour la *Pêche miraculeuse*. Une telle fête était digne d'attirer le maréchal d'Esquerdes qui goûte fort sa villégiature de Choisy.

Beaucoup de détails sont moins amusants, et il est trop souvent question de contestations pour les impôts et autres menus détails financiers. Cependant, il y a des choses curieuses à glaner dans ces comptes : un bénitier en argent offert à la *baillesse* de Senlis coûte 42 livres 15 sous. Il fallait bien faire un gros présent à la femme de l'ambassadeur auprès du roi d'Angleterre ! Ailleurs, on paie 40 sous au peintre Pierre Drovard qui, dans la chapelle du Saint-Signe, a peint le christ en croix entre la Vierge et Saint Jean. Pour les amateurs de primitifs, voilà un nom tiré de l'oubli.

Le mariage du roi avec la duchesse de Bretagne ne semble pas avoir donné lieu à des fêtes. Elles auraient été hors de saison, car il ralluma la guerre. La ville se met aussitôt en devoir de résister ; on achète des piques, on emprunte des coulevrines, et on fait le guet avec soin. De plus, il faut envoyer à l'armée nos francs archers et 33 pionniers, et fournir 30 poinçons de vin. La naissance d'un dauphin cause une telle joie, que la ville paie le messager royalement. Cette joie fut courte ; un mois plus tard on apprenait la prise d'Arras par les Bourguignons. Mais la vive inquiétude qu'on ressentit tout d'abord commença à se calmer quand on sut que la paix venait d'être conclue avec le roi d'Angleterre. La France n'avait plus à combattre qu'un seul ennemi, moins redouté que les Anglais.

A la fin de la séance, on vote, suivant l'usage, sur l'admission des nouveaux membres, qui sont reçus à l'unanimité.

1252, 1261, 1265. Tous ces noms sont fournis par diverses donations aux abbayes voisines d'Ourscamp, de Saint-Corneille, de Saint-Martin-au-Bois, et les indications sur la situation des biens donnés sont de précieux éléments géographiques, quand on parvient, non sans peine, à les identifier.

Cette communication donne à M. Fleuret l'occasion de nous signaler d'après l'inventaire des sceaux de Donët d'Arcq, n° 5759, celui de la commune de Compiègne en 1254. Rond, de 0^m08 de diamètre, il représente un homme d'armes debout, vu de face, avec armure de mailles, tenant une large épée nue de la main droite, et de la gauche, un immense bouclier. Son casque pointu possède un nasal. De chaque côté deux groupes de trois personnages différents de costume et d'attitude.

Le contre-sceau porte une fleur de lys et la légende :

CE FU FAIT EN LAN DE GRACE MCCLIIII

Une charte du cartulaire de l'abbaye de Chaalis porte un sceau identique comme composition.

Notre confrère insiste pour que la Société historique fasse les démarches nécessaires afin d'obtenir des Archives nationales un moulage ou une reproduction photographique du sceau de Compiègne de 1254.

En l'absence de M. Bazin, M. Fleuret lit la suite de son travail sur le règne de Charles VIII, de 1493 à 1495.

La peste, dont il nous a entretenus dans sa dernière lecture, continuait à donner mauvaise réputation à notre ville ; aussi le roi, devant faire son entrée avec la reine Anne de Bretagne, le maréchal des logis vint faire une enquête et convoqua non seulement les attournés, mais les curés, médecins et barbiers qui étaient alors quelque peu chirurgiens. Il les somma de dire la vérité sous peine de la vie. On convint de quelques décès, cependant moyennant certaines précautions, comme l'expulsion des malades, le couple royal fit son entrée le 1^{er} avril 1493, avec le cérémonial accoutumé, et l'on offrit

à la reine du vin dans des pots d'étain commandés exprès pour elle. Le roi resta trop peu de temps à Compiègne pour qu'on put l'entretenir des affaires de la ville, mais on députa près de lui, à Senlis, pour obtenir la confirmation d'un droit sur le sel, et le règlement d'un vieux compte de blé que la ville se refusait à solder. Charles VIII était bien disposé, uniquement absorbé par ses préparatifs de guerre en Italie.

La paix venait d'être conclue avec Maximilien et le roi allait à Liesse invoquer la protection de la Vierge. Ces événements sont l'occasion de nombreuses réjouissances, en attendant celles provoquées par les stériles victoires du roi en Italie.

Malgré les banquets qui nous semblent trop fréquents et surtout arrosés de trop copieuses libations, les attournés ne négligent pas les affaires sérieuses.

Dans la grande halle reconverte en ardoises, ils installent un magasin pour conserver le blé de redevance. établissent une taxe pour la vente du pain. améliorent les égouts, réparent le grand pont, l'ornent d'une croix de pierre portant d'un côté Jésus crucifié, de l'autre Notre-Dame.

Leur principal souci est toujours de soutenir d'interminables procès parmi lesquels celui avec l'abbaye de Royaumont peut servir de type. Il s'agit de renouveler contrat avec le fournisseur du grenier à sel, et de défendre les intérêts de la ville contre la duchesse de Vendôme, qui invoque le privilège du sang royal pour faire passer en franchise cent soixante-dix-sept pipes de vin ! Si encore il s'agissait d'une vingtaine, on pourrait admettre que c'est pour son usage personnel, mais n'y a-t-il pas là un véritable commerce dissimulé ?

Pour étudier le problème de la perforation du silex à l'époque néolithique, M. Plessier nous apporte un galet trouvé à Fournival, canton de Saint-Just-en-Chaussée, à côté d'un autre silex taillé, véritable forêt, qui, vraisemblablement, a dû servir à cette opération. Après avoir décrit minutieuse-

également que cette Société et celles de Senlis et de Pontoise se réuniront, le 4 juin à Chantilly, pour aller à 9 heures du matin, visiter Luzarches et Royaumont.

Les touristes, partant de Paris, doivent prévenir M. Mareuse. Ceux qui partiront de Compiègne devront en aviser M. Vatin, de Senlis.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. A. Bazin sur Compiègne au temps de Charles VIII. En l'absence de l'auteur, c'est M. le chanoine Morel qui donne l'énumération des principaux faits qui se sont déroulés dans la vie de la cité, pendant les années 1495 et 1496.

D'abord, à la date du 21 janvier 1495, nous voyons Laurence Louvet, femme de Robert Coffin, faire son testament en faveur de la Table-Dieu de Compiègne. Pour éviter un procès, les gouverneurs sont d'avis d'abandonner tous les biens de la succession au mari, à condition que celui-ci acquittera toutes les charges et paiera à la Table-Dieu, une fois pour toutes, une somme de 300 livres en « monnoye royale ».

Le 28 du même mois la ville achète, moyennant 6 livres, 1,500 pavés à Jehan Thierry, de Soissons, pour relever la chaussée de Venette.

Le 10 mai, des processions générales ont lieu à Notre-Dame de Bouquy et à Saint-Sauveur de Choisy, « pour la prospérité du roi et la salvation des biens de la terre. »

En juin, ce sont des « Egyptiens » qui rôdent autour de la ville et qui essaient vainement d'y entrer, grâce à l'énergique opposition des portiers. Les gouverneurs parviennent à les éloigner par un don de pain et d'une somme de 30 sols.

En juillet, Compiègne a dans ses murs l'amiral de Graville et Waleran de Sains. Les gouverneurs font présent à chacun d'eux d'une demi-queue de vin d'Orléans. C'est pendant ce temps que ledit amiral fit augmenter le matériel d'artillerie en ordonnant l'achat aux frères Buequet, moyennant 100 sols, de dix coulevrines « tant de fer comme de fonte et aultre métal. »

Au commencement de 1496, les attournés achètent encore, pour 28 sols, deux coulevrines à Guillaume de Russoy, propriétaire de l'hôtel de l'Etoile, rue des Lombards.

Le 25 mars, les habitants procèdent, pour une période de 3 années à commencer à la Saint-Jean-Baptiste, à l'élection de 3 nouveaux gouverneurs attournés, Adrien Charmolue, Pierre Morel et Nicolle de Hénault, qui promettent de bien remplir leurs fonctions. Jehan Champion, marchand, est nommé receveur, en même temps que Jehan de Jouvengnes, Flourentin Mullot et Jehan le Plat, étaient désignés pour être les deux premiers, gouverneurs, et le troisième receveur de la Table-Dieu.

Par lettres du 25 juin, le Roi, ayant besoin pressant d'argent, fait un emprunt de 6.300 livres sur Senlis, Beauvais, Clermont, Creil, Compiègne, Crépy, etc. La ville de Compiègne est taxée, pour sa part, à 600 livres.

Le 4 septembre a lieu une procession solennelle autour de la ville, afin de préserver le peuple de la peste qui sévissait fortement à l'époque.

Le 24, des feux de joie sont allumés dans tous les carrefours de la ville à la nouvelle de la naissance d'un second dauphin qui mourait le 3 octobre suivant.

La peste étend ses ravages ; le lieutenant du bailli de Senlis quitte la ville et va loger à l'abbaye de Royallieu. Le chirurgien, maître Jehan Minet, qui, malgré l'admonestation d'Adrien Charmolue, l'un des gouverneurs, n'avait voulu « aider ni subvenir aux habitans mallades », voit sa pension, qui consistait en 2 muids de blé et à la franchise des tailles, réduite, par une assemblée de la ville, à un muid seulement.

Puis, cette intéressante communication est terminée par une réclamation de 260 livres de cire faite, devant le bailli de Vermandois, par les religieux de la chartreuse du Mont-Renaud, près Noyon, aux gouverneurs attournés de Compiègne, en vertu du droit qui leur avait été accordé en

1308 par Philippe-Anguste sur la prévôté de Margny. Afin d'éviter un procès, toujours onéreux, et après plusieurs pourparlers, les gouverneurs Nicolle de Hénault et Adrien Charmolue réussirent à conclure avec eux un traité stipulant qu'au lieu de la cire en question, la ville leur paiera chaque année, pendant vingt ans, la somme de vingt livres parisis.

Ensuite, M. Francis de Roncey donne communication d'un volume intitulé « Les Nuits Sévillanes ou les Visions de Dom Francisco de Quevedo Villegas », traduites du portugais en français, augmentées de « La Relation du voyage de Calvin aux Champs-Elyséens et aux Enfers » par Dom Galeo (Bruxelles, chez Josse de Griek, 1700). Volume in-12 de 208 pages, plus le Voyage de Calvin de 52 pages.

En fin de séance, le tome XII du Bulletin est distribué aux membres présents et M. Louis Allart est admis comme membre titulaire de la Société historique.

L'ordre du jour de la prochaine séance comportera les communications suivantes :

1° A. BAZIN. — Compiègne sous Charles VIII (fin).

2° LAMBIN — Un Compiégnois peu connu : Le général de Chamorin.

3° Compte rendu de l'excursion Thourotte-Elin-court.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. DERVILLÉ